GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
- secondaire
- tertiaire

Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
- (emprise) L.T.É.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
- bassin secondaire
- bassin tertiaire

Limite de tenure
- de division de recensement
- de municipalité
- de canton, de seigneurie
- de parcelle

Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux ..... R
- à sapin et/ou épinette blanche ..... R (S)
- à épinette noire et/ou épinette rouge ..... R (E)
- à pin blanc et/ou pin rouge ..... R (Pb)
- à pin rouge ..... R (Pr)
- à pin gris ..... R (Pg)
- à mélèze laricin ..... R (L)
- à mélèze ..... R (M)

Pessière ..... P
- (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse) ..... P (E)
- à thuya (cèdre) ..... P (C)
- à mélèze ..... P (M)
- à pruche et/ou pin rouge ..... P (Pr)
- à pin blanc ..... P (Pb)
- à pin gris ..... P (Pg)
- à sapin et/ou épinette blanche ..... P (S)
- (plantation d'épinette blanche) ..... P (S) p
- (plantation d'épinette de Norvège) ..... P (Sn) p
- (plantation d'épinette noire) ..... P (E) p
- (plantation d'épinette rouge) ..... P (Er) p

Sapinière ..... S
- à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse ..... S (S)
- à thuya (cèdre) ..... S (C)
- à épinette noire et/ou épinette rouge ..... S (E)
- à pin blanc et/ou pin rouge ..... S (Pb)
- à pin gris ..... S (Pg)
- à mélèze laricin ..... S (L)
- (plantation de sapin baumier) ..... S (B) p

Pinède à pin rouge ..... Pr
- avec pin rouge ..... Pr (Pr)
- avec épinette noire et/ou épinette rouge (épinettes occupent plus de 75% de la portion résineuse) ..... Pr (Pr)

Pinède à pin blanc ..... Pb
- avec thuya (cèdre) ..... Pb (C)
- avec épinette noire et/ou épinette rouge ..... Pb (E)
- avec pruche ..... Pb (Pr)
- avec pin rouge ..... Pb (Pr)
- avec pin gris ..... Pb (Pg)
- avec sapin et/ou épinette blanche ..... Pb (S)
- (plantation) ..... Pb p

Pinède à pin gris ..... Pg
- (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse) ..... Pg (Pg)
- avec thuya (cèdre) ..... Pg (C)
- avec épinette noire et/ou épinette rouge ..... Pg (E)
- avec pin rouge ..... Pg (Pr)
- avec pruche ..... Pg (Pr)
- avec pin blanc ..... Pg (Pb)
- avec sapin et/ou épinette blanche ..... Pg (S)
- (plantation) ..... Pg p

Prucheraie ..... Pr
- (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse) ..... Pr (Pr)
- à thuya (cèdre) ..... Pr (C)
- à épinette noire et/ou épinette rouge ..... Pr (E)
- à pin blanc et/ou pin rouge ..... Pr (Pb)
- à pin rouge ..... Pr (Pr)
- à pin gris ..... Pr (Pg)
- à sapin et/ou épinette blanche ..... Pr (S)
- à mélèze ..... Pr (M)

Mélèzin ..... M
- (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse) ..... M (M)
- à thuya (cèdre) ..... M (C)
- à épinette noire et/ou épinette rouge ..... M (E)
- à pin blanc et/ou pin rouge ..... M (Pb)
- à pin rouge ..... M (Pr)
- à pin gris ..... M (Pg)
- à pruche ..... M (Pr)
- à sapin et/ou épinette blanche ..... M (S)
- (plantation de mélèze européen) ..... M (Me) p
- (plantation de mélèze hybride) ..... M (Mx) p
- (plantation de mélèze brun) ..... M (Mr) p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 (Pg)
- avec pin blanc	F1 Pb	F1 (Pb)
- avec pin rouge	F1 Pr	F1 (Pr)
- avec résineux	F1 R	F1 (R)
- avec pin blanc	F1 Pb	F1 (Pb)
- avec pin rouge et/ou épinette noire ou rouge	F1 Pr(E)	F1 (Pr)(E)
Bétulaie à bouleau blanc avec sapin	BB S	BB (S)
- avec épinette noire ou rouge	BB E	BB (E)
- avec pin blanc	BB Pb	BB (Pb)
- avec pin rouge	BB Pr	BB (Pr)
Bétulaie à bouleau jaune avec thuya (cèdre)	BJ C	BJ (C)
- avec sapin et/ou épinette blanche	BJ S	BJ (S)
- avec résineux	BJ R	BJ (R)
Peuplement avec sapin	PE S	PE (S)
- avec pin blanc	PE Pb	PE (Pb)
- avec pin rouge	PE Pr	PE (Pr)
- avec épinette noire ou rouge	PE E	PE (E)
- avec pin gris	PE Pg	PE (Pg)
Cédrière rouge tolérante	CR TR	CR (TR)
Cédrière résineuse	CR R	CR (R)
Mélangés tolérants	M TR	M (TR)
Mélangés à feuillus tolérants	M FT	M (FT)
Mélangés sur résineux	M FT	M (FT)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
- à essences tolérantes	F (T)
- à essences tolérantes	F (T)
- sur station humide	F (H)
- à bouleau blanc	F (B)
Bétulaie à bouleau blanc	BB
- à bouleau jaune	BJ
Frênaie	Fr
Cédrière rouge	CR
Érablière	E
- à bouleau blanc	E (B)
- à bouleau jaune	E (J)
- à feuillus d'essences tolérantes	E (T)
- à feuillus d'essences	E (F)
Plantation d'feuillu à ajouter	
- de bouleau jaune	Pf (J)
- de peuplier hybride	Pf (H)

TERRAIN NON FORESTIER IMPRODUCTIF

Désuétude semi-désuétude
Désuétude semi-désuétude forestière

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisse légère	cpl
Coupe partielle	cp
Chablis partiel	ch
Brûlé partiel	br

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Chablis total	ch
Brûlis total	br
Coupe totale	ct
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 ans	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
100 +	Plus de 100 ans

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (dans)	30-70 (sous)
90-30	30-90
90-50	50-90
90-70	70-90
100-70	70-100

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jr (jeune irrégulière): Plus de 2 étages dont les tiges supérieures, majorité des tiges entre 21 et 50 cms
Vr (vieux irrégulière): Plus de 2 étages dont les tiges supérieures, majorité des tiges entre 51 et 80 cms

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 45 %	/
Forte	46 à 60 %	//
Abrupte	61% et plus	///
Superficie accidentée de petites buttes		*

N.B.: Les classes de pente sont indiquées avec les traits parallèles seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR	10m	13m	16m	19m	22m	25m
DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	7
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTE FORESTIÈRE EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: B.G.L. CONSULTANTS (QUÉ. 76)
SIGNATURE

CARTE FORESTIÈRE EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: FOR INTERNATIONAL ATÉE. (QUÉ-64)
SIGNATURE

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1B Cl cd 50 m G
- S = Résineux
- B = Classe d'âge
- Cl = Classe de densité
- cd = Classe de l'origine
- 50 m = Hauteur
- G = Classe de tolérance

R cm cb 90 P1
- R = Classe de pente
- cm = Classe d'âge
- cb = Classe de l'origine
- 90 = Hauteur
- P1 = Classe de densité

COMPOSANTES TERRITORIALES

7 74-2

Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement

Unité de sondage

068 12 pr*

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique 3006
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité 84900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle 4044*

Région écologique 8c2

Municipalité régionale de comté 830 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier de façon exacte.

Photographie aérienne: 1983-86
Carte forestière: Année de publication: 1984-87
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/12/83
Déclinaison magnétique: 15° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-6-6 S.E.	32-6-7 S.O.	32-6-8 S.E.	32-6-8 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-6-3 S.E.	32-6-2 S.O.	32-6-1 S.E.	32-6-1 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-N-14	31-N-15	31-N-16	

32 C/2 S.E.

Compt. for.: 8607

Révision: avril 1990